

## Dossier de presse

### **Les banques dans les paradis fiscaux Evasion fiscale, profiteurs et victimes Que fait l'Etat ? Que fait l'Europe ? Que peuvent faire les citoyens**

Conférence débat organisée par les comités locaux Attac des Bouches-du-Rhône :  
Aix, Arles, Aubagne, Gardanne, La Ciotat, Marseille

**20 avril à 18h30**

CANOPE/CRDP, 31 boulevard d'Athènes à Marseille (bas des escaliers de la gare  
Saint-Charles)

Avec

**Dominique Plihon**, porte-parole d'Attac France, coordinateur du Livre  
noir des Banques

**Lucie Watrinet**, CCFD-Terres solidaires, coordonatrice de la plateforme  
nationale Paradis fiscaux et évasion fiscale, corédactrice du dernier  
rapport (mars 2016), « en quête de transparence : sur la piste des  
banques françaises dans les paradis fiscaux ».

Conférence de presse ?

Contact presse : Antoine Richard (Attac Marseille) : 06 13 26 73 04  
Dominique Fonsèque (Attac Pays d'AIX°) : 06 13 24 03 07

## Sommaire

Page 3 : communiqué de presse

Page 5 : Résumé de l'étude « En quête de transparence : sur la piste des banques françaises dans les paradis fiscaux

Page 8 : le livre noir des banques

Page 11 : Attac France et les Comités locaux des Bouches-du-Rhône.

Page 12 : CCFD-Terre Solidaire

Page 13 : la plateforme paradis fiscaux et judiciaires

## Communiqué de presse

Le Panama Papers fait aujourd'hui la Une des journaux du monde entier et met sur le devant de la scène un énorme scandale financier : l'évasion fiscale dans les paradis fiscaux.

Chaque année, en France, ce sont entre **60 et 80 milliards d'euros** qui échapperaient ainsi à l'impôt, soit l'équivalent du budget de l'éducation nationale et du déficit budgétaire.

Le manque à gagner pour l'Europe serait de **1000 milliards d'euros**.

Sans évasion fiscale, il n'y aurait plus besoin pour les Etats de se serrer la ceinture et de mettre à la diète les services publics, les prestations sociales et la lutte pour le réchauffement climatique.

**Attac France, ainsi que des organisations comme CCFD-Terre solidaire, toutes deux membres de la *plateforme paradis fiscaux et judiciaires* militent depuis longtemps contre les paradis fiscaux.**

**Attac France**, avec le magazine d'information en ligne *Basta*, a publié en février 2015 « *le livre noir des banques* » (liens qui libèrent), coordonné par Dominique Plihon.

L'Association altermondialiste a également lancé, peu avant la Coop 21, une action de désobéissance civile à laquelle participent des « **faucheurs de chaises.** » Pour elle « *L'argent de la transition écologique et sociale existe : il est dans les paradis fiscaux !* » Pour répondre à la menace grave et imminente que représente l'évasion fiscale, des citoyen.ne.s ont déjà mené des dizaines d'actions de réquisitions citoyennes dans les agences des banques les plus implantées dans les paradis fiscaux.

**De son côté, CCFD- Solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement)** interpelle régulièrement les pouvoirs publics pour des relations Nord/Sud plus équitables, notamment sur la dette et les questions de justice fiscale.

Avec Oxfam France, le Secours Catholique Caritas France, l'association vient de publier, en partenariat avec la plateforme paradis fiscaux et judiciaires, le rapport annuel « en quête de transparence : sur la piste des banques françaises dans les paradis fiscaux » dont l'un des co-auteurs est Lucie Watrinet. Pour la première fois en 2015, dans le cadre de la loi bancaire, les banques françaises ont rendu publiques des informations essentielles sur leurs activités et les impôts qu'elles paient dans tous les pays où elles sont implantées.

A partir de ces informations, les trois organisations auteures du rapport ont analysé en détail les activités internationales des cinq plus grandes banques françaises – BNP Paribas, groupe BPCE (Banque Populaire et Caisse d'Epargne), Société Générale, Crédit Agricole et Crédit Mutuel – CIC. Cette enquête les a rapidement menées au cœur des paradis fiscaux.

Les chiffres révélés dans cette étude témoignent ainsi de la déconnexion entre les bénéfices déclarés dans les paradis fiscaux et l'activité réelle des banques. A l'international, les banques françaises réalisent un tiers de leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, alors même qu'ils ne représentent qu'un quart de leurs activités, qu'un cinquième de leurs impôts et seulement un sixième de leurs employés.

En prenant appui sur ces différents documents et l'actualité récente du Panama Papers, Dominique Plihon et Lucie Watrinet décortiqueront le mécanisme de l'évasion fiscale et de la fraude fiscale. Ils mettront l'accent sur le rôle des banques, le montant des sommes en cause et les conséquences de l'évasion fiscale sur la vie quotidienne des citoyens (services publics, prestations sociales, environnement). Enfin, ils mettront en avant les solutions possibles et parleront du rôle des citoyens dans ce combat.

**Cette conférence-débat, ouvert à tous (entrée libre, PAF libre, petite restauration sur place) aura lieu le mercredi 20 avril à partir de 18h30 (conférence à 19 heures) à Marseille, Canope/CRDP, 31 boulevard d'Athènes (bas des escaliers de la Gare Saint-Charles).**

## Résumé de l'étude

### **« En quête de transparence : sur la piste des banques françaises dans les paradis fiscaux »**

**Une étude inédite publiée le 16 mars 2016 par le CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France et le Secours Catholique-Caritas France, en partenariat avec la Plateforme paradis fiscaux et judiciaires révèle le rôle central des paradis fiscaux dans l'activité internationale des banques françaises [1].**

Pour la première fois en 2015, dans le cadre de la loi bancaire [2], les banques françaises ont rendu publiques des informations essentielles sur leurs activités et les impôts qu'elles paient dans tous les pays où elles sont implantées : une première étape vers une plus grande transparence économique. A partir de ces informations, les trois organisations auteurs du rapport ont analysé en détail les activités internationales des cinq plus grandes banques françaises – BNP Paribas, groupe BPCE (Banque Populaire et Caisse d'Epargne), Société Générale, Crédit Agricole et Crédit Mutuel – CIC [3]. Cette enquête les a rapidement menées au cœur des paradis fiscaux.

Les chiffres révélés dans cette étude témoignent ainsi de la déconnexion entre les bénéfices déclarés dans les paradis fiscaux et l'activité réelle des banques. A l'international, les banques françaises réalisent un tiers de leurs bénéfices dans les paradis fiscaux, alors même qu'ils ne représentent qu'un quart de leurs activités, qu'un cinquième de leurs impôts et seulement un sixième de leurs employés.

Les principaux résultats de cette étude témoignent tant de l'importance des activités menées dans les paradis fiscaux que des spécificités de ces territoires :

- ▶ Les banques françaises déclarent un tiers de leurs bénéfices internationaux dans les paradis fiscaux. Le Luxembourg, paradis fiscal au cœur de l'Union européenne, accueille à lui seul 11 % de ces bénéfices.
- ▶ Les activités des cinq banques françaises sont 60 % plus lucratives dans les paradis fiscaux que dans le reste du monde. La Société Générale est à ce titre la banque la plus « rentable » : à volume d'activité égal, ses activités dans les paradis fiscaux rapportant plus de quatre fois plus que dans les autres pays.
- ▶ Les salariés des banques étudiées sont en moyenne 2,6 fois plus productifs dans les paradis fiscaux que dans les autres pays. L'Irlande est de loin le paradis de la productivité par salarié : le travail d'un salarié du groupe BPCE y rapporte en moyenne 1,8 million d'euros, soit 31 fois plus que la moyenne de l'ensemble des salariés du groupe. Dans 34 cas, les banques indiquent même avoir des filiales dans des territoires offshore sans aucun effectif. La palme en la matière revient aux Iles

Caïmans : les cinq banques françaises y possèdent en tout 16 filiales, sans un seul salarié, et pourtant 45 millions d'euros de bénéfices y sont déclarés.

- ▶ Les activités les plus risquées et spéculatives sont toujours situées dans les paradis fiscaux. Les activités de banque de détail y sont en effet très minoritaires : le Crédit Agricole compte par exemple près de 4 fois moins de banques de détail dans les paradis fiscaux que dans les autres pays.
- ▶ A taux de profits égaux, les banques françaises payent deux fois moins d'impôts dans les paradis fiscaux. Dans 19 cas, les banques françaises n'y paient même aucun euro d'impôt bien qu'elles y déclarent des bénéfices. Derrière ces chiffres, c'est bien l'utilisation spécifique des paradis fiscaux par les banques françaises qui est interrogée : transfert artificiel de bénéfices et donc réduction de leurs propres impôts, facilitation de l'évasion fiscale de leurs clients ou encore contournement de leurs obligations réglementaires en y menant des activités spéculatives et risquées.

Pour Manon Aubry, responsable de plaidoyer Justice Fiscale et Inégalités à Oxfam France : *« Alors que l'on sait que l'évasion fiscale représente pour la France un manque à gagner compris entre 40 et 60 milliards d'euros par an[4], on voit derrière les résultats de cette étude que l'ère des paradis fiscaux est malheureusement loin d'être révolue. Ils restent au cœur de la stratégie internationale des banques françaises. Comment expliquer les résultats si singuliers enregistrés dans les paradis fiscaux autrement que par les facilités fiscales et réglementaires qu'offrent ces pays ? »*

*« Ce premier exercice de transparence, bien qu'encore imparfait, prouve que la transparence publique est possible et utile pour mieux comprendre les activités des banques dans les paradis fiscaux. Mais au regard des activités des seules grandes banques françaises dans les paradis fiscaux, imaginez ce qu'il en est au niveau de l'ensemble des multinationales ! Combien de scandales d'évasion fiscale devront encore éclater avant que l'on fasse toute la lumière sur les stratégies de contournement fiscal des entreprises ? Il est désormais temps d'étendre l'obligation du reporting public à l'ensemble des multinationales »,* déclare Lucie Watrinet, chargée de plaidoyer financement du développement au CCFD-Terre Solidaire et coordinatrice de la Plateforme paradis Fiscaux et Judiciaires.

Les organisations auteures de ce rapport appellent la France à étendre l'obligation de reporting public à toutes les grandes multinationales dans le cadre de la loi sur la transparence de la vie économique qui sera étudiée dans quelques semaines à l'Assemblée nationale. Elles appellent également le gouvernement français à soutenir activement la proposition de reporting public voté par les eurodéputés dans le cadre de la directive « Droit des actionnaires » encore en discussion au niveau de l'Union européenne [5].

*« Ce rapport doit constituer un signal d'alarme pour l'administration fiscale et pour les parlementaires, qui devraient mener des enquêtes approfondies sur les cas les plus problématiques mis en lumière. La transparence est un premier pas dans la lutte contre l'évasion fiscale. Elle ouvre la voie à un agenda plus ambitieux de lutte contre l'évasion fiscale au niveau européen »,* conclut Grégoire Niaudet, chargé de plaidoyer au Secours Catholique-Caritas France.

## Note aux rédactions

[1] Cette étude fait suite à un précédent rapport de la Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires concernant les premières informations publiées par les banques françaises en 2014. Au moment de la première analyse de ce type, publiée en novembre 2014, les banques n'avaient divulgué, conformément à la loi bancaire qui s'est appliquée en deux temps, que trois des six catégories d'information qui constituent actuellement le reporting pays par pays public : filiales, chiffres d'affaires et nombre d'employés.

[2] En mars 2013 les députés français ont introduit dans la loi bancaire n° 2013-672 un amendement exigeant des banques françaises qu'elles publient des informations concernant leurs activités (chiffre d'affaires, nombre d'employés et nombre de filiales) dans tous les pays où elles sont présentes. La même obligation a été introduite au niveau européen, avec l'ajout des bénéfices, des impôts payés et des subventions publiques reçues, dans la directive CRD IV adoptée en juin 2013. La loi bancaire française a été finalement adoptée en juillet 2013.

[3] Méthodologie : Les informations utilisées dans ce rapport ont été extraites des documents de référence annuels 2014, publiés en 2015, des cinq plus grands groupes bancaires français : BNP Paribas, groupe BPCE, Société Générale, Crédit Agricole, Crédit Mutuel-CIC. Conformément à la quatrième directive européenne sur les fonds propres réglementaires du 26 juin 2013 et à la loi bancaire française du 26 juillet 2013, les établissements financiers ont en effet rendu publiques les données relatives à leur activité dans chacun de leur pays d'implantation. Cette disposition, dite de « reporting public pays par pays », comprend : le nom des implantations et la nature de leurs activités, le produit net bancaire (équivalent du chiffre d'affaires), les effectifs, en équivalent temps plein, les bénéfices ou pertes avant impôt, les impôts payés, les subventions reçues. C'est à partir de ces informations compilées et agrégées qu'ont été calculés un certain nombre d'indicateurs (détaillés dans chaque indice et en annexe) qui ont permis de réaliser des comparaisons entre les paradis fiscaux et le reste du monde. Les pays classés dans le groupe des paradis fiscaux, réglementaires et judiciaires sont ceux de la liste établie par le Tax Justice Network, à l'exception des Etats-Unis, du Royaume-Uni et du Portugal qui en ont été retirés pour les besoins de cette étude. La méthodologie complète est disponible en annexe 1 du rapport.

[4] BRUNEAU I. et RAFFINEUR M. (2014), Rapport d'information sur l'Union européenne et la lutte contre l'optimisation fiscale, déposé par la Commission des affaires européennes, 6 octobre 2015, disponible sur <http://www.assemblee-nationale.fr/1...>

[5] Le Parlement européen a voté en juillet dernier un amendement en faveur du reporting public pays par pays dans le cadre de la directive « Droits des Actionnaires ». Le texte est actuellement en débat dans le cadre du dialogue avec le Conseil et la Commission européenne. La Commission européenne a quant à elle lancé une étude d'impact sur la question du reporting public en juin 2015. Les résultats de cette étude d'impact doivent être rendus publics le 12 avril prochain et

seront vraisemblablement accompagnés d'une proposition législative de la Commission. Un mouvement d'éducation populaire tourné vers l'action citoyenne

## Le livre noir des banques

Ce livre enquête, écrit par des économistes et journalistes, déconstruit radicalement le discours officiel selon lequel, depuis 2008, des réformes salutaires auraient été menées à bien par les pouvoirs publics et par les banques, celles-ci contribuant désormais à la sortie de crise et au bien-être de la société...

En 2008, la folie spéculative des banques a provoqué une crise qui ne cesse, depuis, de s'aggraver. Pourtant, rien n'a changé. Les banques paient toujours moins d'impôts et favorisent l'évasion fiscale. Elles continuent de spéculer sur les matières premières et financent des projets très polluants. Elles détournent l'épargne d'utilité sociale ainsi que les financements abondants et gratuits reçus de la Banque centrale européenne. Nos banques coûtent très cher à la société. Et constituent une véritable et dangereuse bombe à retardement. Ce livre évalue le prix exorbitant, mais passé sous silence, de leurs activités. Il cherche à comprendre également comment la finance, et notamment les principales banques françaises, organise une gigantesque captation de richesse et freine toute réforme qui permettrait de changer la situation.

### Les banques françaises sont des dangers publics

A la suite de la crise, les autorités bancaires internationales ont repéré les banques dites « *systemiques* », jugées les plus dangereuses pour la stabilité du système bancaire mondial, en raison de leur taille et de leurs relations d'interdépendance. Sur les 29 groupes bancaires systémiques dans le monde, 4 sont français : Crédit Agricole, BNP Paribas, Société Générale et le groupe BPCE (Banques populaires – Caisses d'épargne). Ce qui place la France au 1<sup>er</sup> rang dans le monde... *ex aequo* avec la Chine ! Ces quatre banques systémiques contrôlent la majeure partie de l'activité bancaire en France et font par conséquent du **système bancaire français le plus vulnérable potentiellement, donc le plus dangereux dans le monde !**

### Le véritable coût de la crise financière

En France, les banques affirment que la crise financière de 2008 n'a presque rien coûté aux contribuables. C'est faux ! D'après nos calculs, **le coût du sauvetage des banques françaises s'est élevé à 30 milliards d'euros**. Et bien sûr, sans compter les coûts indirects de cette crise provoquée par la folie spéculative des banques : 8 millions de chômeurs supplémentaires en Europe, et une dette publique française passée de 60% du PIB en 2006 à plus de 93% en 2013.

A l'échelle européenne, l'ensemble des aides accordées aux banques au moment de la crise a représenté 37% du PIB. Ceci, sans compter les prêts supérieurs à 1 000 milliards d'euros octroyés aux banques par la Banque centrale européenne, sans aucune condition et à des taux proches de zéro.

### Les banques préfèrent spéculer plutôt que financer l'économie

En Europe, 10 % des actifs des banques en moyenne sont consacrés à des prêts aux entreprises. Et 15% à des prêts aux ménages. Les 75% restants se retrouvent en placements sur les marchés financiers, le plus souvent sans rapport direct avec le



financement des investissements productifs ! **Les banquiers ont renoncé à leur fonction principale, qui est de prêter à l'économie et de gérer les risques.** Par contre, ils développent leur activité spéculative tous azimuts. Ils se sont ainsi rués sur les produits dérivés, instrument phare de la spéculation. **Les produits dérivés inscrits dans les comptes de BNP Paribas représentent 23 fois la valeur du PIB français !**

Les banques inventent chaque jour de nouveaux produits spéculatifs. **« L'innovation financière » est devenue une arme de destruction massive.** Les banques spéculent notamment aujourd'hui sur la faim dans le monde, sur les matières premières, sur les catastrophes naturelles, sur les émissions de carbone et le climat. Et financent des projets dévastateurs pour l'environnement. Les innovations hasardeuses des banques ont aussi des conséquences pour les finances locales : 13,5 milliards d'emprunts toxiques pèsent aujourd'hui sur les collectivités françaises, vendus par des banques plus intéressées semble-t-il par leurs profits que par les intérêts de leurs clients.

### **Détournement d'argent public**

Les banques sont les principaux acteurs de « *l'industrie de l'évasion fiscale* ». Elles aident les particuliers et les entreprises à faire de « *l'optimisation fiscale* ». Procédé dont elles usent et abusent pour leur propre compte, grâce à leurs très nombreuses filiales dans les paradis fiscaux. En France, leur taux d'imposition sur les bénéfices n'a été, entre 2009 et 2012, que de 8%, bien loin du taux officiel de 33,5% pour les entreprises. Résultat : **un manque à gagner pour l'Etat de 15 milliards d'euros au cours de la dernière décennie.**

Du modeste dépôt du petit épargnant, de l'argent placé sur les Livrets A, aux abondants capitaux fournis par la Banque centrale européenne, nous avons retracé le cheminement de cet argent qui part sur les marchés financiers internationaux, plutôt que d'être investi dans le développement économique de la France.

### **Les banques exercent en toute impunité des activités illégales**

Fraudes, escroqueries, manipulations des taux d'intérêts... Les grandes banques françaises sont en première ligne dans de nombreuses affaires judiciaires. **Ce livre évalue le coût de ces détournements et abus. Et le montant que les banques provisionnent pour faire face à de futurs procès.** Mais au-delà des sanctions financières, quelles suites judiciaires pour condamner sévèrement ces pratiques ? Rien ou presque. Car le pouvoir de chantage des banques sur les autorités publiques est considérable : c'est le fameux risque systémique qu'il convient d'éviter coûte que coûte. Par un détournement ironique, le slogan « too big too fail » (« trop grosses pour faire faillite ») devient aussi « too big too jail » (« trop grosses pour être condamnées ») et nous est resservi chaque fois qu'une banque est mise en cause. Nous avons dans cet ouvrage fait le compte de ces délits bancaires, de leur coût. Nous traçons aussi des **pistes pour en finir avec l'impunité des banques et de leurs dirigeants, en France et dans le monde.**

### **Donner un visage à la finance**

Nous avons aussi voulu comprendre **pourquoi les responsables politiques ont accepté, sans exception, de maintenir ce système qui privatise les profits et socialise les**

**perdes**, ce système si coûteux pour nos sociétés. Ce livre retrace **l'histoire des conflits d'intérêts, des collusions, des aveuglements**, qui ont permis que rien ne change, entraînant le blocage de toutes les réformes. Le rouleau compresseur du lobby bancaire, mais aussi les logiques de pantouflage qui mettent haute administration et responsables politiques sous influence des banques. La saga pathétique qui a conduit au vote d'une loi minimaliste sur la séparation et la régulation des banques en France en 2013 illustre cette dérive inquiétante.

**Nous avons voulu également montrer quels sont les visages de la finance.** Qui sont ces acteurs qui contribuent à construire, chaque jour, un rapport de force dans lequel la démocratie est mise à mal. Qui sont ceux qui multiplient les allers et retours entre les cabinets ministériels et les directions des banques. Qui sont ceux qui, pendant la débâcle économique, continuent d'augmenter leurs bonus extravagants et de toucher des parachutes dorés. Qui sont ceux qui, tout en multipliant leur rémunération, ont organisé cet accaparement sans précédent, ce hold-up planétaire.

### **Mettre les banques au service de la société**

Les économistes sont unanimes : les réformes conduisant à une séparation totale des banques de détail et des banques d'investissement, menées après la crise de 1929 aux Etats-Unis et en France, ont largement contribué à la disparition des crises bancaires, avant d'être remises en cause par les politiques néolibérales. **Le livre noir des banques présente les réformes nécessaires aujourd'hui**, à commencer par le retour à la séparation des banques. D'autres voies de réformes s'imposent, allant du plafonnement des revenus des traders et des dirigeants bancaires, au contrôle social des banques par tous les acteurs concernés par leur activité – usagers, salariés, représentants de la société civile, actionnaires. La fiscalité, outil de justice sociale, est également mise en avant comme instrument de lutte contre la spéculation, avec la taxation des transactions financières, notamment des transactions à haute fréquence, inutiles et dangereuses. Sans oublier l'interdiction, assortie de sanctions pénales, des opérations d'évasion fiscale dans les paradis fiscaux, véritable cancer du système financier international.

## Attac France et les comités locaux des Bouches-du-Rhône

Depuis 1998, date de sa création, Attac se mobilise contre l'hégémonie de la finance et la marchandisation du monde ; pour la prise de pouvoir par les citoyen.ne.s sur leur vie, la construction d'une démocratie active et pour la construction de convergences entre mouvements sociaux, au sein du mouvement altermondialiste. C'est une association d'éducation populaire tournée vers l'action.

Pour elle, « *il existe des alternatives, pour une transition vers une société solidaire et respectueuse de la nature. Nous ne sommes pas condamné.e.s à subir les ravages de cette mondialisation et le cynisme des élites.* »

Présente dans plus de quarante pays, Attac est engagée dans les luttes quotidiennes contre les ravages du néolibéralisme. Elle fournit les analyses et organise des actions pour construire des alternatives crédibles.

Ses actions sont portées partout en France par 150 comités et groupes locaux. Elle dispose de l'expertise d'un conseil scientifique.

Dans les Bouches-du-Rhône, les comités locaux Attac (Aix, Arles, Gardanne, La Ciotat, Marseille) sont réunis au sein du collectif CL 13 pour mener des actions communes, échanger les informations et les réflexions. Ils se réunissent tous les deux mois.

[www.france.attac.org](http://www.france.attac.org)

## **CCFD-Terre solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement)**

C'est la première ONG de développement en France. Composé de 28 mouvements et services d'Eglise, le CCFD soutient les initiatives d'acteurs de changement dans 70 pays du Sud et de l'Est.

Il mène aussi, avec un réseau de 15 000 bénévoles, un travail de sensibilisation et d'éducation de l'opinion sur les réalités internationales et le besoin de solidarité.

Enfin, le CCFD interpelle régulièrement les pouvoirs publics pour des relations Nord/Sud plus équitables, notamment sur la dette et les questions de justice fiscale.

[www.ccfid-terresolidaire.org](http://www.ccfid-terresolidaire.org)

## La Plate-forme paradis fiscaux et judiciaires

Née dans la campagne "2005 : plus d'excuse" d'un groupe de travail sur l'évasion fiscale, la "Plate-forme paradis fiscaux et judiciaires " réunit 19 organisations de la société civile française engagées dans la lutte contre les paradis fiscaux telles que des syndicats, des ONG de développement, des associations de lutte contre la corruption, des associations professionnelles et des organisations environnementales.

En 2009, des membres de la plate-forme (ATTAC, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam France, et le SNUJ, devenu depuis Solidaires Finances publiques) ont lancé conjointement avec des syndicats (CGT, CFDT et Solidaires) et en lien avec la plate-forme paradis fiscaux et judiciaires, la campagne « Stop Paradis Fiscaux ». Celle-ci a depuis été complètement intégrée aux activités de la Plateforme, à laquelle participent ces syndicats.

Les membres de la Plateforme mènent un travail collectif d'expertise et de plaidoyer sur les mesures à prendre pour réduire l'opacité financière, lutter efficacement contre l'évasion fiscale et financer durablement le développement.

La Plateforme entreprend des actions de sensibilisation du public et participe à l'organisation de conférences spécialisées en direction des décideurs et des médias, notamment à l'Assemblée nationale française chaque année, en juin, depuis 2009. Ses représentants sont régulièrement invités à intervenir dans des événements publics pour diffuser ses analyses, qui sont également reprises par des collectifs locaux de lutte contre les paradis fiscaux.

Identifiée comme l'interlocuteur de référence dans la société civile française, elle est régulièrement consultée par les pouvoirs publics français, les parlementaires français et européens et l'OCDE au sujet de la régulation financière et de la lutte contre la délinquance économique et financière. Elle contribue ainsi à accentuer la pression sur les pouvoirs publics pour renforcer la portée des instruments nationaux et multilatéraux mis en place. Au niveau international, la Plateforme participe également aux activités du réseau international ["Tax Justice Network"](#).

### Membres de la Plateforme

Les Amis de la Terre , ANTICOR, ATTAC France, CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde), CCFD-Terre Solidaire, CFDT, CGT, CRID (Centre de Recherche et d'Information sur le Développement), Justice et Paix-France , OCTFI (Observatoire Citoyen pour la Transparence Financière Internationale), Oxfam France, Peuples Solidaires – ActionAid France, Réseau Foi et Justice Afrique-Europe, Secours Catholique-Caritas France, SHERPA, Syndicat de la magistrature, Solidaires Finances Publiques, Survie, Transparency International France

<http://www.stopparadisfiscaux.fr>